

COMMUNE
DE
WILLERWALD
57430



Procès-verbal du Conseil Municipal Séance Ordinaire

Séance du vendredi 26 juin 2026 à 19:30 en Mairie

Quorum : 10

Membres présents :

Henri HAXAIRE, Murièle BREITENBACH, Michèle BUCKEL, Jean-Paul THIRIET, René HAFFNER, Vincent HUMBERT, Frédéric HERGOTT, Estelle JUNG, André GRÜN, Isabelle KOPP, Benjamin HEYMES

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Luc BIRCKER (donne pouvoir à : Henri HAXAIRE), Françoise TERVER (donne pouvoir à : Estelle JUNG), Dominique KLEIN (donne pouvoir à : René HAFFNER), Jacqueline FIXARY, Catherine KLEIN (donne pouvoir à : Michèle BUCKEL), Christine KIEFFER, Maryline GOETTMANN (donne pouvoir à : Jean-Paul THIRIET), Nicolas LANG (donne pouvoir à : Murièle BREITENBACH)

Membres Absents :

Président de séance : Henri HAXAIRE

Secrétaire de séance : Cécile MULLER

Ordre du jour de la séance :

Ordre	Texte ordre du jour
1	Désignation du secrétaire de séance
2	Situation des chantiers et travaux
3	Rénovation du périscolaire
4	MATEC - adhésion au groupement de commande de fourniture d'électricité 2028 - 2031
5	Droit de préemption urbain

Détails des projets / délibérations :

Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que l'article L.2541-6 pour les conseils municipaux des communes d'Alsace-Moselle, il y a lieu de désigner un secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose de désigner Madame Cécile MULLER, secrétaire de Mairie, secrétaire de séance.

Aucun Conseiller ne s'est opposé à cette proposition.

Situation des chantiers et travaux

- Europole II: Le rond-point débouchant sur la RD 661 est opérationnel et un basculement provisoire de la nationale est en-cours. La fin des travaux est prévue pour la mi-août et la signalisation a été renforcée.
- Piste cyclable: la réouverture de la piste cyclable est prévue pour la fin de cette année.

Rénovation du périscolaire

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la réunion de la commission des travaux en date du 27 mai dernier concernant l'état du bâtiment abritant le périscolaire.

Afin de réduire l'empreinte carbone du bâtiment, il est souhaitable de changer, installer ou modifier certaines installations vétustes :

- installation de volets extérieurs
- changement des convecteurs électriques, la porte d'entrée, le système de verrouillage des fenêtres, l'éclairage, cuisine "propre" et dalles plafonds
- rafraîchissement des peintures intérieures

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de faire établir les devis correspondant par corps d'état pour une optimisation du financement aussi bien en dépenses qu'en recettes.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal donne son accord de principe pour la consultation des entreprises.

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

MATEC - adhésion au groupement de commande de fourniture d'électricité 2028 - 2031

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis le 1er juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence et que conformément aux articles L. 333-1 et L. 441-1 du Code de l'Energie, tous les consommateurs d'électricité peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché et quitter les tarifs réglementés de vente proposés par les opérateurs historiques.

Monsieur le Maire précise que la suppression des tarifs réglementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis au code de la commande publique.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Département de la Moselle (coordonnateur) a mandaté son assistant Moselle Agence Technique à créer un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité.

Monsieur le Maire ajoute que ce groupement de commandes vise à maîtriser au mieux l'aspect budgétaire de ces changements et à en tirer le meilleur profit, par le regroupement des besoins de ses adhérents et une mise en concurrence optimisée des fournisseurs.

Monsieur le Maire précise que la Commission d'Appel d'Offres sera celle du coordonnateur (Département de la Moselle) et que le début de fourniture sera fixé à la clôture du contrat actuel ;

Monsieur le Maire à la fin de son exposé, sollicite les conseillers municipaux sur ce dossier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1414-3-II ;
Vu le code de la commande publique ;
Vu la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe en annexe ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** l'adhésion de la commune de Willerwald au groupement de commandes coordonné par le Département de la Moselle, pour l'achat d'électricité ;
- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité (jointe en tant que pièce A au dossier d'adhésion) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité ;
- **AUTORISE** le lancement de la (des) consultation(s) et la passation des contrats correspondants, ainsi que la signature de toutes pièces nécessaires à l'exécution de ces contrats ;
- **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres, les marchés subséquents, les annexes éventuelles, ainsi que toutes pièces s'y rapportant ; issus du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et pour le compte des membres du groupement ; et ce, sans distinction de procédures ou de montants.
- **PRECISE** que les dépenses inhérentes à l'achat d'électricité seront inscrites aux budgets correspondants.

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Droit de Préemption Urbain

Le Maire informe le conseil municipal qu'il n'a pas usé de son droit de préemption urbain dans le vente :

- maison sise : 2 rue des Tuileries
68 rue Principale
20 rue des Tuileries
15 rue Glad

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 15.

Le Secrétaire de séance,
Cécile MULLER

Le Maire
Henri HAXAIRE

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 057-215707464-20260910-DCM_26_09_10_01-DE

